



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49791>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **26-49791**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-38121

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 15/04/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de la Somme

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22800001400016

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de renforcement de chaussée des 4 giratoires situés sur la RD940 à St Valéry sur Somme et du renforcement de chaussée sur la RD40 à Noyelles sur Mer depuis la RD940 du PR0+150 au PR1+220

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233220

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de renforcement de chaussée des 4 giratoires situés sur la RD940 à St Valéry sur Somme et du renforcement de chaussée sur la RD40 à Noyelles sur Mer depuis la RD940 du PR0+150 au PR1+220. Les travaux font l'objet de 2 tranches définies comme suit :- Tranche ferme - Travaux de renforcement de chaussée des 4 giratoires situés sur la RD940 à St Valéry sur Somme. Tranche optionnelle - Travaux de renforcement de chaussée sur la RD40 à Noyelles sur Mer depuis la RD940 du PR0+150 au PR1+220. Durée du marché : de la notification du marché jusqu'au parfait achèvement des travaux. Délai d'exécution des travaux : Le délai d'exécution des travaux (tranche optionnelle comprise en cas d'affermissement) est fixé à 10 jours calendaires (samedi et dimanche inclus) à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux. Ce délai n'inclut pas la période de préparation de 30 jours calendaires qui débute à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation. Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle est de 6 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux. En cas de non affermissement de la tranche optionnelle, aucune indemnité de dédit ne sera versée au titulaire.

Section 4 - Informations rectificatives

- Au lieu de lire : Date et heure limite de réception des plis : 21 mai 2026 à 12 h 00 Il convient de lire : Date et heure limite de réception des plis : 5 juin 2026 à 12 h 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/05/2026